



Nations Unies

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

**Vingtième session
(1^{er}-4 juin 2021)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-seizième session
Supplément n° 39**



Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

**Vingtième session
(1^{er}-4 juin 2021)**



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa vingtième session	4
II. Débat plénier de haut niveau	10
A. Ouverture de la session	10
B. Présentation des rapports sur l'application	10
C. Débat	10
III. Débat thématique : « Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable par la mise en œuvre efficace du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tout en prenant des mesures pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux crises mondiales similaires »	17
IV. 17Rapport du Groupe de travail	23
V. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Comité	24
VI. Questions diverses	25
VII. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session	26
VIII. Clôture de la session	27
IX. Questions d'organisation	28
A. Date et lieu de la session	28
B. Participation	28
C. Élection du Bureau	28
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	29
 Annexes	
I. Liste des participantes et participants à la vingtième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	30
II. Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa vingtième session	32

Chapitre I

Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa vingtième session

1. À sa vingtième session, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a adopté les décisions suivantes :

Décision 20/1 Coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 33/134 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978, dans laquelle l'Assemblée a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹,

Réaffirmant également la teneur du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 64/222 du 21 décembre 2009²,

Réaffirmant en outre le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 73/291 du 15 avril 2019³,

Rappelant sa décision 19/1, ainsi que la résolution 75/234 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2020,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle l'Assemblée a adopté une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, à caractère universel, axés sur l'être humain et porteurs de changement, pris l'engagement d'œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, considéré que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et déclaré son attachement à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant également les dispositions de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale en date du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

² Résolution 64/222 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution 73/291 de l'Assemblée générale, annexe.

appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Réaffirmant en outre l'Accord de Paris⁴ et encourageant toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité, et engageant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵ qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra,

Réaffirmant que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement, sachant qu'elle vient compléter la coopération Nord-Sud mais ne s'y substitue pas, conscient de son importance accrue, de ses différences sur le plan historique et de ses particularités, soulignant qu'elle devrait être considérée comme une manifestation de la solidarité entre peuples et pays du Sud, fondée sur leurs expériences et objectifs communs, et réaffirmant qu'elle devrait continuer d'être régie par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, d'absence de conditions, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'intérêt mutuel,

Réaffirmant également que la coopération Sud-Sud contribue davantage à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, encourageant les pays en développement à intensifier volontairement leurs efforts pour renforcer cette coopération et à continuer d'améliorer son efficacité sur le plan du développement conformément aux dispositions du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, et s'engageant à renforcer encore la coopération triangulaire comme moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement,

Rappelant que la coopération triangulaire complète la coopération Sud-Sud et lui donne plus de valeur en permettant aux pays en développement qui en font la demande d'accéder à un plus grand nombre et à une plus grande diversité de ressources, de compétences et de capacités, dont ils ont établi qu'ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs de développement et les objectifs de développement durable arrêtés au niveau international,

Notant avec une vive préoccupation que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) fait peser une menace sur la santé, la sécurité et le bien-être, qu'elle entraîne de grands bouleversements pour les sociétés et les économies, qu'elle a des conséquences désastreuses pour la vie et les moyens d'existence des populations et que ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont les plus touchés, réaffirmant son ambition, à savoir qu'il faut redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable en adoptant des stratégies de relèvement durables et inclusives qui permettent d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 et de réduire le risque de chocs futurs, et considérant que la pandémie appelle une action mondiale fondée sur l'unité, la solidarité et le renouvellement de la coopération multilatérale,

Constatant par ailleurs que la crise de la COVID-19 a révélé des faiblesses structurelles, exacerbé les facteurs de vulnérabilité et les inégalités dans les pays et

⁴ Adopté en vertu de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

entre eux et accentué les problèmes et les risques systémiques et qu'elle menace d'enrayer ou d'oblitérer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable par tous les pays, en particulier les pays en développement, y compris les pays en situation particulière et les pays qui connaissent des difficultés particulières,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 19/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, notamment en ce qui concerne le renforcement du rôle et de l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et dans la suite donnée au Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud⁶,

Prenant également acte du rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud⁷,

Prenant note des mesures prises pour appliquer les directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, des progrès faits par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour ce qui est du renforcement de l'efficacité, de l'efficacé, de la transparence et de la responsabilité du Bureau, et du rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans l'action menée face à la pandémie de COVID-19,

1. *Souligne* que le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud est un important organe intergouvernemental du système des Nations Unies qui examine et évalue les progrès accomplis au niveau mondial et à l'échelle du système en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et d'appui dans ces deux domaines ;

2. *Souligne également* que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter ;

3. *Réaffirme* le mandat du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le rôle central qu'il joue en tant qu'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa vingt et unième session, un complément d'information sur les attributions et les responsabilités incombant au Directeur du Bureau en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud, sachant que les États Membres ont demandé que l'influence du Bureau soit renforcée, de même que son efficacité, son efficacité et sa transparence, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement, y compris dans les domaines des ressources financières, humaines et budgétaires ;

4. *Souligne* qu'il faut améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficacité du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et apprécie les mesures prises par le Bureau en ce sens ;

⁶ SSC/20/2.

⁷ SSC/20/1.

5. *Note avec satisfaction* la création du mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dont le rôle est d'encourager l'appui conjoint aux initiatives Sud-Sud et triangulaires et les échanges d'informations sur les activités de développement et les résultats obtenus par les différentes organisations, grâce à leur modèle d'activité, à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;

6. *Est conscient* que certaines entités des Nations Unies ont renforcé leur appui aux initiatives Sud-Sud, notamment en matière de coordination stratégique, de renforcement des capacités, de recherche et d'analyse, de réseautage, d'établissement de partenariats et de financement, et demande à tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs orientations et cadres stratégiques, selon qu'il conviendra et conformément à leur mandat ;

7. *Considère* qu'il importe de renforcer l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en continuant d'accroître la responsabilité mutuelle et la transparence, conformément aux priorités et aux plans de développement nationaux, estime qu'il faut évaluer l'effet de la coopération Sud-Sud afin d'en améliorer la qualité, selon qu'il conviendra, en visant à obtenir des résultats, et encourage à cet égard les partenaires concernés à renforcer encore l'efficacité des deux modalités de coopération sur le plan du développement et à évaluer leur effet, en tenant compte, le cas échéant, des dispositions du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁸ ;

8. *Invite* le système des Nations Unies pour le développement à promouvoir le transfert de technologies, à des conditions arrêtées d'un commun accord, vers les pays en développement pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement durable ;

9. *Note* que, dans le cadre de la réforme plus générale du système des Nations Unies pour le développement, la stratégie adoptée à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peut renforcer le rôle et l'effet de ces deux modalités de coopération en mobilisant les compétences spécialisées des nombreux organismes des Nations Unies pour les appuyer ;

10. *Réaffirme* que les entités du système des Nations Unies pour le développement doivent intensifier l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, à la demande des pays en développement et sous le contrôle et la direction de ceux-ci, selon une approche commune à tous les organismes du système, compte tenu du mandat et des atouts particuliers de chacune ;

11. *Souligne* que l'interdépendance accrue sur le plan mondial qui résulte de la pandémie de COVID-19 appelle d'urgence une solidarité et une coopération internationale renforcées, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;

12. *Engage* les États Membres, les autres partenaires et les donateurs à contribuer d'urgence au financement du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et des mécanismes connexes, tels que le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, afin de combler le déficit de financement de ces dispositifs, et à favoriser la répartition équitable des moyens de diagnostic, des traitements et des vaccins, ainsi qu'à étudier plus avant les mécanismes de

⁸ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

financement novateurs visant à renforcer les services de santé essentiels et à en garantir la continuité ;

13. *Encourage* les partenaires de développement et les autres parties prenantes à envisager d'accroître encore leur soutien aux pays en développement par l'intermédiaire des mécanismes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement lancé par le Secrétaire général et le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, afin d'aider les pays en développement à maîtriser la propagation de la COVID-19 et à limiter les effets néfastes de la pandémie ;

14. *Exhorte* les États Membres à permettre l'accès équitable, abordable et rapide, à l'échelle mondiale, aux vaccins, aux traitements, aux moyens de diagnostic et aux soins de santé sûrs et efficaces contre la COVID-19, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX et d'autres initiatives en la matière, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, afin d'accélérer la reprise mondiale et de contribuer à mettre un terme à la pandémie ;

15. *Se félicite* des réseaux et des échanges entre les institutions des pays en développement du Sud, et demande au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud de continuer, en étroite collaboration avec les États Membres, à promouvoir le dialogue et la collaboration avec ces institutions et entre elles, en s'appuyant sur le travail entrepris aux niveaux régional, interrégional et mondial en vue de faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour s'attaquer aux difficultés pressantes en matière de développement, y compris celles entraînées par la pandémie de COVID-19, et de rendre compte des résultats obtenus dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la coopération Sud-Sud ;

16. *Accueille avec intérêt* les innovations qui renforcent et élargissent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et, à cet égard, estime qu'il importe de renforcer la création de partenariats, notamment de collaborer avec des partenaires du secteur public, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé, sait l'importance que revêt la mobilisation de ressources, notamment les contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la participation des tiers aux coûts, le financement parallèle, les contributions en nature et les accords spéciaux de gestion de fonds tels que ceux du Fonds de partenariat pour le développement Inde-Nations Unies et du Dispositif Inde-Bésil-Afrique du Sud pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim ;

17. *Considère* qu'il faut mobiliser des ressources suffisantes pour renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et, dans cette optique, invite tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions à cet effet au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, conformément à la résolution [57/263](#) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002, et à appuyer d'autres initiatives en faveur de tous les pays en développement, notamment les transferts de technologies entre ces pays ;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa vingt et unième session en 2023, un rapport complet sur les progrès accomplis dans l'application de la présente décision, ainsi que sur la suite donnée aux recommandations et aux propositions que le Secrétaire général a formulées dans son rapport ;

19. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de rendre compte, dans le rapport qu'il lui présentera à sa vingt et unième session, de l'appui fourni aux initiatives interrégionales et des progrès accomplis par le Programme et le Bureau des Nations Unies pour la coopération

Sud-Sud dans la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Décision 20/2

Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Le Comité de haut niveau,

Compte tenu des avis exprimés à sa vingtième session,

Approuve l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa vingt et unième session, qui se tiendra en 2023 :

1. Ouverture de la session.
2. Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.
3. Examen du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 20/1 du Comité de haut niveau.
4. Examen du rapport établi par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour la vingt et unième session du Comité de haut niveau.
5. Débat thématique¹.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.
7. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité de haut niveau.
8. Questions diverses.

¹ Le thème sera choisi à l'issue de consultations que le Bureau du Comité de haut niveau tiendra avec les États Membres.

Chapitre II

Débat plénier de haut niveau

A. Ouverture de la session

2. À la 1^{re} séance, le 1^{er} juin 2021, la Présidente du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, María del Carmen Squeff (Argentine), élue lors de la séance d'organisation tenue le 11 mai 2021, a fait une déclaration.

3. À la même séance, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait une déclaration.

B. Présentation des rapports sur l'application

4. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 1^{er} juin, et à sa 3^e séance, le 2 juin, le Comité a examiné les points 2, 3, 4, 5 et 7 de son ordre du jour.

5. À la 1^{re} séance, le Directeur par intérim du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a présenté les documents suivants :

a) Rapport de l'Administrateur du PNUD sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ([SSC/20/1](#)) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 19/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, l'accent étant mis sur le renforcement du rôle et de l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et dans la mise en œuvre du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ([SSC/20/2](#)).

C. Débat

6. Pendant le débat, qui s'est tenu virtuellement et auquel ont participé un Premier Ministre et un plus grand nombre de représentants gouvernementaux que par le passé du fait qu'ils intervenaient depuis leur capitale, aux quatre coins du monde, il a été mis en évidence que la coopération Sud-Sud était plus importante que jamais, car le besoin de solidarité, de multilatéralisme, de partenariats et de coopération régionale se faisait davantage sentir face à des crises mondiales dévastatrices telles que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et les changements climatiques. Certaines délégations ont vu la vingtième session du Comité comme une étape critique et une occasion de faire le point sur les progrès de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et sur le soutien dont ces formes de coopération bénéficiaient depuis qu'ils avaient approuvé le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. D'autres ont vu dans cette session l'occasion de souligner l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et dans le relèvement. Un groupe de pays a déclaré que la session était l'occasion pour les pays en développement d'envisager des arrangements par lesquels ils pourraient échanger les méthodes et expériences ayant permis d'endiguer la pandémie et d'atténuer ses incidences sociales et économiques.

7. De nombreuses délégations ont estimé que le principe de solidarité qui sous-tendait la coopération Sud-Sud avait apporté de nombreux bienfaits aux pays en développement pendant la pandémie. Une délégation a rappelé que les formes existantes de coopération Nord-Sud avaient abandonné les pays en développement à eux-mêmes, ce qui avait incité son pays à aider, dans un esprit de solidarité, 150 autres pays en développement en faisant don de médicaments, de matériel médical et de fournitures connexes. Son gouvernement avait distribué des vaccins jusque dans les pays les plus vulnérables dans l'esprit de la coopération Sud-Sud. Plusieurs délégations ont dit qu'elles étaient intervenues de la même manière, tandis que d'autres ont exprimé leur gratitude pour l'aide reçue dans le cadre de la coopération Sud-Sud à l'intérieur des régions et entre elles.

8. Une délégation, soulignant l'attachement de son pays à la santé et à la vie dans le cadre de la coopération médicale, avait déployé 56 équipes médicales dans 40 pays en 2020 et 2021. Le pays travaillait également à la mise au point de cinq vaccins candidats contre la COVID-19, qui profiteraient à sa population et à celle d'autres pays, et la délégation comptait avoir vacciné 70 % de sa population avant la fin du mois d'août 2021. Une autre délégation a souhaité instamment que l'échange des bonnes pratiques, des connaissances et des compétences techniques s'intensifient dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, car il était devenu urgent de renforcer la coopération Nord-Sud ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour garantir un accès équitable et universel aux vaccins contre la COVID-19 et ainsi endiguer la pandémie. Elle a fait observer que la coopération devait reposer sur le principe selon lequel la santé de tous dépend de celle de chacun.

9. Les expressions d'un engagement renouvelé en faveur de la coopération Sud-Sud ont été un fil rouge de la discussion, tout comme l'établissement de nouvelles priorités pour cette coopération dans le contexte des crises actuelles. Une délégation a déclaré qu'avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, les pays en développement étaient déterminés et engagés à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui lui étaient associés. Comme de nombreux pays en développement n'existaient pas au moment de la création des organisations multilatérales, ils avaient trouvé dans la coopération entre eux la possibilité de faire entendre leurs préoccupations afin de renforcer le fonctionnement du système international à leur avantage. La délégation a déclaré qu'au-delà de la pandémie, il fallait s'employer à remédier à d'autres problèmes systémiques : il s'agissait notamment d'améliorer l'accès au financement du développement à des conditions préférentielles et de réaliser des évaluations plus justes des vulnérabilités des pays, en particulier celles des petits États insulaires en développement. Une autre délégation a également estimé que la coopération Sud-Sud était un moyen de réformer l'ordre international.

10. Les délégations ont souligné que la pandémie avait réduit à néant des années de progrès en matière de développement, causant d'immenses souffrances humaines dans le monde entier et provoquant l'une des pires crises économiques et sociales de l'histoire mondiale. De nombreuses délégations ont affirmé que, malgré ces difficultés, la pandémie de COVID-19 était aussi l'occasion de repenser et de transformer les modèles existants de coopération mondiale dans l'optique de construire des économies plus justes et plus inclusives. Une délégation a souligné que la lutte contre la crise sanitaire mondiale et ses multiples conséquences passaient par une volonté politique concertée, la solidarité et la coopération. Ainsi, la coopération entre pays du Sud devait passer à l'échelle supérieure, renforcer ses ambitions, faire un saut qualitatif et devenir plus efficace.

11. Une délégation a déclaré que la pandémie était la dernière preuve en date que les problèmes actuels ne pouvaient être réglés en faisant cavalier seul et que les mesures prises sans concertation ne suffisaient pas non seulement pour parvenir à un développement durable mais aussi pour assurer la paix, la santé et le bien-être humain. À cet égard, elle a insisté sur le fait que le respect du droit international, le multilatéralisme, les partenariats et la solidarité entre les pays pouvaient permettre d'assurer un avenir meilleur, sans laisser personne de côté. Une autre délégation a fait valoir que pour se relever de la pandémie, il faudrait impérativement renforcer le multilatéralisme, la coopération et la solidarité internationale. Pour ce faire, il faudrait déclarer les vaccins anti-COVID-19 biens communs de l'humanité et débloquer les ressources financières nécessaires pour assurer un accès et une distribution équitables à tous les peuples du monde, tout en développant des capacités permettant de garantir leur production et leur distribution dans les pays en développement. À cet égard, une délégation s'est déclarée favorable à ce que les vaccins soient libres de droits de propriété intellectuelle.

12. S'agissant du relèvement après la pandémie, une délégation a déclaré qu'il fallait faire de l'action humanitaire mondiale contre les effets de la COVID-19 une priorité et garantir l'accès à la santé, à l'alimentation et à la sécurité humaine à l'échelle mondiale. Cela nécessiterait d'optimiser les mécanismes d'échange d'informations, de connaissances et d'expériences concluantes, et de favoriser le transfert de technologies, la recherche et l'innovation afin de stimuler une reprise économique, sociale et environnementale s'inscrivant dans la durée.

13. Mettant en avant leur engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme, de nombreuses délégations ont noté qu'on ne pouvait trouver de solution aux crises mondiales, y compris la pandémie et les changements climatiques, si les pays agissaient chacun de leur côté. Une délégation a fait référence à Nicolae Titulescu, diplomate du XX^e siècle élu par deux fois président de l'Assemblée de la Société des Nations, qui avait affirmé que des épreuves naissait la véritable fraternité des nations. Elle a donc estimé qu'en cette période d'épreuves, seule une solidarité totale entre les pays permettrait de vaincre la pandémie à l'échelle mondiale et d'atteindre les objectifs de développement durable. De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait renforcer le multilatéralisme pour relever les nouveaux défis qui appelaient une coopération internationale, qui était devenue particulièrement importante pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Document final de Buenos Aires. Le multilatéralisme reposerait ainsi sur le fait que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient de nature non contraignante et participative et axées sur la demande, ainsi que sur leur rôle en tant qu'instruments de renforcement des capacités, de réduction des déséquilibres et de promotion d'un développement qui soit durable et inclusif, avec des politiques publiques élaborées dans l'intérêt de tous.

14. Au nombre des principales raisons avancées par les délégations à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire figurait la réalisation des objectifs du Programme 2030. Une délégation a déclaré que le Programme 2030 fixait des objectifs clairs qui ne pourraient pas être atteints dans les délais impartis si le monde ne s'entendait pas pour transformer les modèles actuels de développement afin d'y inclure, entre autres facteurs, la protection de l'environnement. Une autre délégation s'est dite convaincue que la coopération internationale, et en particulier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, devait jouer un rôle stratégique dans le scénario actuel de réalisation des objectifs du Programme 2030, en s'en tenant au Document final de Buenos Aires. Une délégation a ajouté que la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, permettait aux pays de bénéficier d'un accès inconditionnel et solidaire aux ressources technologiques, aux connaissances et à la formation, toujours dans le respect de la souveraineté, des plans nationaux de développement et des politiques économiques et sociales.

15. Parmi les préoccupations exprimées, une délégation a fait observer que les efforts déployés par les pays en développement pour se relever de la pandémie et mettre en œuvre le Programme 2030, notamment s'agissant des mesures d'élimination de la pauvreté, étaient entravés par l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui pesaient directement sur la coopération Sud-Sud et, dans un contexte de pandémie, faisaient obstacle à l'accès universel aux vaccins et aux traitements mis au point pour endiguer la COVID-19 dans des conditions équitables et abordables.

16. Évoquant la nécessité d'une autonomie collective telle que prônée dans le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, une délégation a demandé d'investir davantage dans les soins de santé et de renforcer la coopération entre les pays en développement et les organisations afin d'œuvrer à l'élaboration de vaccins en plus grandes quantités et à leur distribution plus équitable, notamment en Afrique.

17. Une délégation a déclaré que la coopération Sud-Sud complétait avantageusement la coopération Nord-Sud dans le cadre de l'action mondiale en faveur du développement durable et qu'elle avait également un rôle central à jouer dans la mise en œuvre effective du Programme 2030 et la réalisation d'autres objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale. Une autre délégation a déclaré qu'il n'y avait actuellement, pour les pays, pas de défi plus grave et plus complexe que les conséquences de la pandémie, et fait remarquer que ses incidences économiques et sociales creusaient les inégalités et les écarts en matière de développement au niveau mondial et menaçaient concrètement de réduire à néant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030.

18. Plusieurs délégations ont demandé instamment aux pays développés d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement afin d'aider les pays en développement à lutter contre la pandémie et à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Faisant référence au document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, certaines délégations ont réaffirmé que la solidarité Sud-Sud ne devait pas servir de justification aux pays développés pour ne pas honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

19. Se référant également au document final de Nairobi, certaines délégations ont souligné que la coopération entre les pays du Sud devait être fondée sur les principes du respect de la souveraineté des États, du contrôle national, de l'égalité et de la non-ingérence. Soulignant que la coopération Sud-Sud ne se substituait pas à la coopération Nord-Sud, mais la complétait, la plupart des représentants ont réaffirmé leur attachement aux accords antérieurs, tels que le Plan d'action de Buenos Aires, le document final de Nairobi et le Document final de Buenos Aires, les considérant comme des moyens de parvenir au développement durable et d'atteindre les objectifs de développement durable.

20. Rappelant que leurs initiatives Sud-Sud devaient bénéficier d'un appui concerté et coordonné de la part des Nations Unies, plusieurs délégations se sont déclarées très attachées à l'action du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et à son rôle dans la promotion de la concertation politique, le renforcement des capacités, le partage de connaissances, la gestion des fonds d'affectation spéciale et l'organisation de réunions virtuelles complexes pendant la vingtième session du Comité. Un groupe de pays a félicité le Bureau pour le rôle crucial qu'il jouait s'agissant de développer des réseaux et mieux faire connaître la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies. Après avoir réaffirmé son mandat, les délégations ont félicité le Bureau pour avoir dirigé la formulation de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération

Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement durable, et une délégation a demandé au Bureau d'aider les pays en développement à renforcer le cadre institutionnel, la coordination et la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire aux niveaux mondial et régional, y compris en aidant la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à mobiliser des ressources financières et autres.

21. De nombreuses délégations ont mis en exergue le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et se sont félicitées de stratégie relative à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire au service du développement durable élaborée à l'échelle du système des Nations Unies. Les délégations se sont largement accordées pour dire que l'ONU devait jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération Sud-Sud, car le multilatéralisme était le seul moyen de relever les défis communs et que la solidarité mondiale et le multilatéralisme étaient nécessaires à la résilience et au relèvement et pour pouvoir reconstruire en mieux dans une démarche plus verte.

22. Une délégation a noté qu'il importait de continuer à renforcer les institutions nationales, infranationales et internationales en améliorant la transmission du savoir entre pairs, en échangeant des connaissances et des bonnes pratiques et en transférant des technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord. Face à la pandémie et à d'autres crises, le monde avait besoin de stratégies novatrices et modulables permettant une riposte rapide, d'un soutien accru des institutions multilatérales et financières et des organisations régionales et internationales et d'un repositionnement des institutions des Nations Unies à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

23. Plusieurs délégations ont estimé que la coopération triangulaire complétait de façon non négligeable la coopération Sud-Sud et aidait les pays en développement à parvenir à un développement durable grâce à des partenariats efficaces. Une délégation a déclaré que comme la pandémie avait creusé les inégalités économiques et sociales entre États et entre individus, il était nécessaire, pour tenter d'y remédier, de donner plus de place à des modalités telles que la coopération triangulaire, qui facilitait l'échange de bonnes pratiques sur la base des contributions techniques et financières d'un partenaire tiers. De même, une autre délégation a estimé que la vingtième session du Comité était l'occasion de souligner l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la lutte contre la pandémie.

24. Une délégation a évoqué un programme de formation annuel organisé depuis 2008 sur la stabilisation et la reconstruction après les conflits, le citant comme exemple d'engagement de son pays dans la coopération triangulaire. En 2019, pour la première fois, le programme s'était déroulé en dehors du pays et dans une autre région, à savoir au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, et avait bénéficié de la participation d'experts de nombreux pays africains ainsi que de responsables de l'Union africaine.

25. Si de nombreuses délégations ont souligné le rôle que jouaient depuis longtemps la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le développement des capacités par l'échange des connaissances et des meilleures pratiques, beaucoup ont noté que la pandémie avait rebattu les priorités, la santé, l'éducation, l'insécurité alimentaire et le numérique passant au premier plan. De nombreuses délégations ont souligné que l'accès aux technologies numériques et à la connexion à haut débit étaient plus nécessaires que jamais pour renforcer l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et accélérer le relèvement après la pandémie. Certaines délégations ont noté que les technologies numériques avaient permis aux partenaires de relever des défis et d'approfondir la coopération tout en

élargissant le champ de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec des programmes ambitieux touchant un plus grand nombre d'institutions et de personnes.

26. Un groupe de pays a constaté l'importante contribution de la coopération Sud-Sud au commerce ainsi que la capacité d'une telle coopération de promouvoir le développement durable dans les pays du Sud. À cet égard, le groupe a demandé instamment aux organisations internationales compétentes de contribuer davantage à aider les pays en développement à favoriser l'intégration économique régionale, sous-régionale et interrégionale ainsi que les accords de coopération. Une délégation s'est félicitée de la recommandation de l'Administrateur du PNUD selon laquelle, pour réduire les inégalités, les pays en développement devaient renforcer leurs liens institutionnels, avec le soutien des entités compétentes du système des Nations Unies et du secteur privé, afin d'améliorer l'accès à un enseignement de qualité dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. La délégation a noté que l'éducation donnerait au monde les moyens de lutter contre la pauvreté, les inégalités et le sous-développement tout en améliorant la vie des générations futures, estimant qu'il était essentiel, pour les pays du Sud, d'offrir aux jeunes la capacité de devenir la génération suivante d'acteurs du développement.

27. La préservation de l'environnement a également été soulignée comme une priorité de certains pays pour la coopération Sud-Sud, qui ont mis en avant des mesures telles que l'établissement de projets communs de restauration des forêts et des terres dégradées et le transfert de technologies vertes et novatrices permettant la gestion durable des ressources naturelles. S'agissant de l'atténuation des effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, une délégation a indiqué que son pays avait formé plus de 5 000 professionnels d'Amérique latine dans le cadre de la coopération triangulaire.

28. Une délégation a fait observer qu'aux niveaux régional et mondial, la coopération Sud-Sud avait créé un certain degré d'interdépendance ainsi que des nouvelles conditions et des mécanismes novateurs permettant de renforcer l'élaboration de politiques publiques donnant aux pays les moyens de relever les défis communs et d'agir dans l'intérêt de tous de façon coordonnée au service du développement. On a estimé également que la coopération Sud-Sud concourait à la stabilité régionale, au développement des échanges et des investissements et à la paix dans les relations internationales.

29. Une délégation a exhorté la communauté internationale à accroître considérablement les investissements de santé publique afin d'éviter à l'avenir des urgences sanitaires de grande ampleur telles que la pandémie. Une autre délégation a salué les initiatives inédites de coopération Sud-Sud menées au niveau régional en matière de santé, comme celles des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, auxquels elle avait versé une contribution volontaire en 2020 à l'appui de l'action sanitaire dans les pays en développement, à commencer par les plus touchés par la crise. Une délégation a déclaré qu'il fallait faire de l'action humanitaire mondiale contre les effets de la pandémie une priorité et garantir l'accès à la santé, à l'alimentation et à la sécurité humaine à l'échelle mondiale.

30. Plusieurs délégations ont demandé que le revenu par habitant ne soit plus utilisé comme indicateur de la vulnérabilité et du bien-être et qu'il soit remplacé par des outils de mesure intégrés tels que l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle ou l'indice de développement humain, qui définissaient les vulnérabilités sans se limiter au revenu, en particulier compte tenu des conséquences socioéconomiques de la pandémie. Par ailleurs, certaines délégations ont noté que la coopération Sud-Sud était particulièrement importante pour les pays à revenu intermédiaire dont les progrès

aideraient tous les autres pays et leur permettrait d'échapper au piège du revenu intermédiaire.

31. Une délégation a mis en avant la stratégie programmatique d'un pays qui s'était positionné comme pourvoyeur et bénéficiaire de coopération technique et qui, ces dernières années, avait vu se multiplier les projets bilatéraux de coopération Sud-Sud, dont le nombre était passé de 8 en 2010 à 78 en 2019. Dans 33 cas, le pays avait été pourvoyeur des projets de coopération, et dans 10 autres, il en avait été à la fois pourvoyeur et bénéficiaire. Ces initiatives avaient été menées principalement avec les pays d'une même région, mais il était clairement envisagé de les étendre à d'autres régions du monde. Une autre délégation a indiqué que le pays avait poursuivi ses activités liées aux projets de développement par des moyens virtuels afin de renforcer les capacités nationales malgré l'urgence sanitaire mondiale et la fermeture des frontières internationales.

Chapitre III

Débat thématique : « Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable par la mise en œuvre efficace du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tout en prenant des mesures pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux crises mondiales similaires »

32. Le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 2 juin.
33. La Présidente du Comité, María del Carmen Squeff (Argentine), a ouvert et présidé le débat thématique.
34. La Directrice exécutive du Centre du commerce international a, en tant qu'animatrice du débat, présenté les cinq membres du groupe d'experts¹.
35. Le débat thématique a porté sur les stratégies, les approches et les mécanismes employés dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour atteindre les objectifs de développement durable aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial tout en affrontant la pandémie et d'autres crises. Plus précisément, les délégations ont expliqué comment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire contribuaient à atténuer les incidences de la pandémie et souligné le rôle joué par le système des Nations Unies.

Premier exposé

36. L'orateur qui s'est exprimé sur le thème « Coopération Sud-Sud et échange d'expériences sur la sortie de la catégorie des pays les moins avancés : l'expérience du Bangladesh » a déclaré que les défis posés par la pandémie avaient donné lieu à de nouvelles formes et expressions de solidarité. La coopération Sud-Sud était une forme de coopération efficace qui occupait une place de plus en plus grande. Au cours de l'année écoulée, les difficultés qui s'étaient fait jour avaient montré le besoin crucial de coopération Sud-Sud. Par exemple, les pays en développement n'avaient reçu que 0,3 % des doses de vaccin contre la COVID-19, alors que c'était là que vivait la majorité de la population mondiale. Il était évident que le modèle de coopération Nord-Sud s'essouffait à cause de la réticence de certains pays du Nord à jouer le rôle qui leur revenait ; à titre d'exemple, seuls six pays développés avaient honoré leur engagement de fournir 0,7 % de leur revenu national brut aux pays en développement.
37. La coopération Sud-Sud avait fourni aux pays en développement les ressources nécessaires pour faire des progrès et améliorer leur qualité de vie. L'orateur a cité le Bangladesh en exemple pour illustrer l'utilité que revêtait la coopération Sud-Sud pour aider les pays en développement à réaliser le Programme 2030 et les objectifs qui lui étaient associés. En appliquant des solutions de coopération Sud-Sud et en tirant parti de la coopération triangulaire, le Bangladesh avait pu extraire une grande partie de sa population de l'extrême pauvreté, par l'investissement massif dans le capital humain, la construction d'une démocratie moderne centrée sur les êtres humains et l'amélioration de l'accès à l'information.

¹ Les vues exprimées par les participants au débat ne reflètent pas nécessairement celles du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

38. Bien que le Bangladesh se soit considérablement rapproché de ses objectifs, le pays avait encore de nombreux défis à relever. Le pays était incroyablement vulnérable face aux changements climatiques et accueillait actuellement 1,1 million de réfugiés rohingya. Même si le Bangladesh devait actuellement faire face à d'énormes problèmes et qu'il y en aurait d'autres à l'avenir, les approches et les programmes de coopération Sud-Sud aideraient le pays à planifier et à trouver des solutions efficaces et originales.

39. L'orateur a exhorté les pays développés à accélérer le transfert de technologies vers les pays du Sud. Cependant, les pays en développement avaient également besoin de collaborations et de partenariats plus étroits entre eux pour combler le retard technologique des pays du Sud. Ces pays devaient également jouer un rôle plus central dans les décisions économiques internationales. La coopération triangulaire devait avoir pour objet de renforcer leurs capacités en matière de progrès économique et social et de durabilité environnementale. Le système réformé des Nations Unies pour le développement devait prévoir davantage d'activités à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, sans perdre de vue que ces activités devaient être dirigées et prises en main par les pays et répondre aux besoins particuliers de ceux-ci. Pour renforcer la coopération aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, la communauté internationale devait unir ses efforts au service de l'humanité, de la planète et de la prospérité.

40. L'orateur a conclu avec les suggestions suivantes dans le domaine de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire :

a) Mettre en commun les expériences, les connaissances et les solutions concernant le développement entre les institutions des pays du Sud, les organisations professionnelles de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé ;

b) Cerner les domaines dans lesquels les pays du Sud devaient investir conjointement ;

c) Mettre en place un mécanisme de financement solide permettant de soutenir des partenariats en cas de besoin, sous la forme d'une banque commune ;

d) Créer des initiatives de coopération triangulaire plus fortes, qui étaient nécessaires et dans lesquelles les pays en développement investiraient ou échangeraient les meilleures pratiques, avec l'appui financier et technique des pays du Nord ;

e) Intensifier les efforts visant à augmenter la visibilité mondiale du travail remarquable accompli par les pays du Sud et à le mettre à l'honneur à l'échelle internationale ;

f) Renforcer le financement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud afin qu'il dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour les capitaux de démarrage qu'il versait aux pays du Sud pour des projets de coopération Sud-Sud ;

g) Plus important encore, établir un forum de la finance et du développement réunissant, au moins une fois par an et de préférence pendant le segment de haut niveau de l'Assemblée générale, les ministres des affaires étrangères des pays en développement afin de leur permettre de définir et d'examiner les questions clés avant de se prononcer sur celles-ci, et de corriger les lacunes. Le Bureau devrait prendre des mesures à cet égard sans délai.

Deuxième exposé

41. Abordant le thème « Maximiser l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire aux niveaux régional et international conformément au

Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud », l'orateur a expliqué que la coopération Sud-Sud était une modalité de coopération régionale et sous-régionale qui s'était transformée en un mécanisme mondial de développement. En outre, le Document final de Buenos Aires donnait un ensemble de principes d'action destinés à aider à mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs qui lui étaient associés. À cet égard, il mettait particulièrement l'accent sur la mise en commun des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques. Étant donné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire créaient les conditions d'une collaboration multipartite efficace entre les acteurs des secteurs privé et public ainsi que ceux du monde universitaire et de la société civile, la communauté internationale était consciente de ses avantages et de ses effets concrets. Grâce à une coopération Sud-Sud accrue, les donateurs traditionnels avaient la possibilité d'apprendre des solutions originales élaborées par des pays du Sud et de mieux comprendre les besoins des pays en développement.

Troisième exposé

42. Le troisième exposé, intitulé « Tirer parti de la coopération Sud-Sud pour le développement durable : ne laisser personne de côté », a rappelé l'attachement historique de l'Amérique latine et des Caraïbes à une coopération Sud-Sud et à une coopération triangulaire assortie de critères de solidarité révolutionnaires. L'orateur a partagé l'expérience du Comité de coopération Sud-Sud de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui avait analysé le potentiel de la coopération internationale au service du développement, y compris les modalités de coopération Sud-Sud, Nord-Sud et multilatérales, du point de vue de l'Amérique latine et des Caraïbes.

43. L'orateur a souligné que la région disposait d'un solide réseau d'organismes de coopération qui avait permis de stimuler activement des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire dans des domaines tels que l'échange de médecins et de capacités sanitaires, le partage des statistiques et le développement industriel.

44. D'autres mesures multidimensionnelles portant sur les vulnérabilités structurelles des pays à revenu intermédiaire dans les domaines de la productivité, de l'innovation technologique et de la fiscalité, ainsi que sur les plans environnemental et social, étaient à l'étude dans la région, et l'orateur a souligné qu'il fallait de toute urgence lutter contre l'évasion fiscale et apporter une aide aux pays exposés à des phénomènes naturels extrêmes, entre autres besoins pressants. La Commission était en train d'établir un rapport sur les difficultés des pays en développement en transition ainsi que des propositions visant à faire en sorte que la communauté internationale adopte une approche multidimensionnelle et que les reclassements soient suspendus jusqu'à nouvel ordre. L'orateur a également évoqué les difficultés auxquelles s'étaient heurtées la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire pendant la pandémie s'agissant de la mise en œuvre du Programme 2030, y compris l'inégalité d'accès aux vaccins, qui avait clairement montré les asymétries entre pays développés et pays en développement.

Quatrième exposé

45. L'orateur qui s'est exprimé sur le thème « Les pays du Sud face à un défi : tirer parti de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour assurer un accès équitable et inclusif à des vaccins et à des traitements abordables » a indiqué que la pandémie avait touché tous les pays, mais que les effets de la maladie étaient plus intenses pour les plus pauvres et les plus vulnérables, qui vivaient en majorité dans

les pays du Sud. Les taux de vaccination étant faibles dans les pays en développement, l'Assemblée mondiale de la santé avait demandé de redoubler d'efforts au niveau mondial pour qu'au moins 10 % de la population de chaque pays soit vaccinée avant la fin septembre 2021. La priorité devait être donnée aux agents de santé et aux populations à risque des pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu, sinon, les variants continueraient de menacer la planète, et la pandémie ne prendrait pas fin tant que la transmission n'aurait pas été endiguée dans tous les pays. Il ressortait du scénario actuel que les pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu ne pouvaient pas compter uniquement sur l'importation de vaccins et d'autres technologies médicales. Face à ce problème, l'Assemblée avait adopté une résolution sur le renforcement de la production locale de médicaments et de technologies médicales. Surtout, la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud pouvaient être mises à profit pour encourager le transfert volontaire de licences, de technologies et de savoir-faire afin de mettre fin à la pandémie et de construire un avenir plus sain, plus sûr et plus équitable pour tous.

Cinquième exposé

46. Dans le cinquième exposé, intitulé « Dispositifs destinés à renforcer les partenariats multipartites pour faire face aux crises au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire », certains des enseignements tirés de la pandémie ont été mis en évidence, notamment le rôle crucial de l'État dans la riposte aux crises, en particulier l'importance de ses capacités, institutions, systèmes et infrastructures connexes. L'orateur a également souligné qu'il importait de privilégier aux systèmes dont la capacité se limitait à une approche verticale de certaines maladies des systèmes de santé publique performants constitués en écosystèmes fonctionnant efficacement à l'échelle de la société. La confiance sociale et le contrat social étaient tous deux essentiels en temps de crise et devaient être pris en compte dans les débats sur le renforcement des partenariats multipartites, dont le bon fonctionnement reposait sur la confiance. La pandémie avait également révélé les profonds clivages de la société – inégalités, discriminations fondée sur le genre et vulnérabilités – alimentés en grande partie par le fait que, dans leur immense majorité, les économies des pays du Sud en développement reposaient sur le secteur informel. En outre, la technologie et le numérique avaient créé un nouveau clivage entre les nantis et les démunis.

47. L'orateur a souligné que, malgré les défis posés par la pandémie, les efforts déployés dans le monde pour y faire face revêtaient souvent un caractère multipartite : l'État travaillait avec les autorités infranationales, le secteur privé, les associations locales, les organisations d'inspiration religieuse et les milieux de la science et de la recherche, chacun apportant ses propres perspectives analytiques et pratiques du problème et de la solution. Il n'avait jamais été aussi important d'intégrer les connaissances du Sud dans les débats, les priorités et les résultats mondiaux, et il fallait renforcer les capacités locales et accorder une juste place au rôle des groupes de réflexion du Sud et des acteurs intéressés qui apportaient une contribution dynamique aux concertations politiques d'envergure mondiale. Parmi ces acteurs figurait l'initiative South-South Global Thinkers, qui rassemblait des réseaux de groupes de réflexion du Sud et des entités du secteur privé pour créer un effet multiplicateur visant à faciliter l'échange de connaissances entre régions, le Policy Bridge Tank, initiative de l'Agence de développement de l'Union africaine visant à mobiliser systématiquement les groupes de réflexion africains pour concourir à la réalisation de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et le Groupe permanent Afrique T20, qui réunissait des groupes de réflexion de pays africains et du Groupe des Vingt afin de mobiliser la recherche et le dialogue sur des questions fondamentales de gouvernance économique mondiale. Dans le contexte de la

pandémie, toutes les instances avaient réussi à réunir de multiples parties prenantes pour dialoguer ou collaborer sur des idées de recherche qui étaient cruciales pour endiguer la pandémie, ce qui avait rappelé avec force l'interdépendance qui existait entre les gouvernements, les entreprises, la société civile et le secteur du savoir.

Discussion générale

48. Au cours de la discussion générale qui a suivi, les délégations ont redit à quel point la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avaient compté pendant la pandémie de COVID-19 et continueraient de compter pendant la phase de relèvement.

49. Un orateur a déclaré que la communauté mondiale devait profiter de la pandémie pour construire une économie plus verte et plus durable. Il fallait agir pour surmonter les difficultés actuelles, mais il importait également de garder à l'esprit qu'il n'existait pas de solutions passe-partout. La coopération Sud-Sud avait permis de financer comme il se devait les opérations techniques des différents pays du Sud. C'étaient l'échange de connaissances et la coopération qui permettraient de renforcer la résilience.

50. L'orateur du Bangladesh a été invité à expliquer comment le pays s'y était pris pour intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans ses politiques générales et ce qu'il faisait pour transmettre ses connaissances et son expérience, en tant qu'acteur majeur du commerce électronique. Il a répondu que la coopération Sud-Sud était essentielle pour les aspirations futures des pays en développement. Le Bangladesh ne contestait pas l'importance de la coopération Nord-Sud, mais il le considérait plutôt comme un complément à la coopération Sud-Sud. Depuis 2007, la situation socioéconomique du Bangladesh s'était considérablement améliorée : le produit intérieur brut avait augmenté, la condition des femmes et leur niveau d'éducation avaient progressé, et le pays allait bientôt accéder au statut de pays à revenu intermédiaire. Ce reclassement n'aurait pas été possible sans le projet Digital Bangladesh, lancé par le Premier Ministre. Si en 2007 le Bangladesh comptait moins de 10 services numériques, il en avait aujourd'hui plus de 900, destinés à ses citoyens, dont 1,6 million étaient équipés d'appareils mobiles. Concernant le transfert de connaissances, le Bangladesh avait accepté d'héberger un centre de connaissances et d'innovation Sud-Sud à Dacca et œuvrerait, avec la collaboration du Bureau, à réaliser ce projet.

51. Une délégation a expliqué qu'elle s'engagerait dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour aider à remédier aux problèmes structurels à long terme qui marqueraient le relèvement après la pandémie.

52. Il fallait trouver des solutions nouvelles par leur portée et leur ampleur, et la coopération triangulaire jouait un rôle important à cet égard. L'Organisation mondiale de la Santé avait intégré la coopération Sud-Sud dans ses politiques et programmes afin de donner plus de poids et de force aux organisations qui s'efforçaient de reproduire à plus grande échelle les solutions originales. Les exemples concrets des bienfaits de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire sur le secteur de la santé étaient nombreux, comme l'amélioration de la santé maternelle et infantile en Haïti et de la santé maternelle en République dominicaine, et l'amélioration de la sécurité routière en République dominicaine, qui avait bénéficié des expériences du Costa Rica. Parmi les exemples notables qui étaient ressortis de la pandémie, il convenait de mentionner le renforcement des laboratoires de santé publique par la fourniture d'équipements, d'activités de formation et de tests à la Barbade et dans la région des Caraïbes orientales. Pour garantir l'égalité d'accès aux vaccins, il fallait toutefois améliorer la production au niveau mondial, ce qui nécessitait de renforcer les capacités et l'appui en matière de réglementation et de technologies.

53. La COVID-19 étant toujours en circulation, il fallait absolument renforcer les capacités de fabrication locales de tests, de vaccins et de matériel. Les pays devaient prendre du recul et définir quels étaient les biens communs qui nécessitaient des investissements et une collaboration entre pays et entre secteurs, surtout si l'on souhaitait voir des améliorations dans le monde de l'après-COVID-19. Il fallait également continuer d'échanger les bonnes pratiques entre les régions et les pays et en faire plus pour reconstruire en mieux, en rendant les villes résilientes, en repensant le développement urbain et étudiant les possibilités d'étendre la coopération Sud-Sud à ces domaines.

Chapitre IV

Rapport du Groupe de travail

54. Le Comité a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 4 juin.
55. Un vice-président du Comité, en sa qualité de Président et Rapporteur du Groupe de travail, a présenté le rapport de ce dernier.
56. Le Comité a adopté le rapport du Groupe de travail.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Comité

57. Le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 4 juin.

58. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session (voir chap. I, décision 20/2) et, par la même décision, autorisé sa présidence à consulter les représentantes et représentants des États Membres sur le débat thématique de la vingt et unième session et à lui communiquer la décision prise à l'issue de ces consultations avant la vingt et unième session afin de permettre aux délégations de prendre les mesures préparatoires appropriées.

Chapitre VI

Questions diverses

59. Le Comité n'a examiné aucune question au titre du point 10 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 4 juin.

Chapitre VII

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session

60. Le Comité a examiné le point 11 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 4 juin.
61. Le Rapporteur, Hashimu Gusau Abubakar (Nigéria), a présenté le projet de rapport du Comité.
62. Le Comité a adopté le projet de rapport et confié au Rapporteur la tâche de le parachever.

Chapitre VIII

Clôture de la session

63. À la 5^e séance, le 4 juin, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fait une déclaration finale au nom de l'Administrateur et de l'Administrateur associé.
64. À la même séance, le Directeur par intérim du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a également fait une déclaration finale.
65. À la même séance également, le représentant de la Guinée a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La Présidente du Comité a également fait une déclaration et prononcé la clôture de la session.

Chapitre IX

Questions d'organisation

A. Date et lieu de la session

66. Le Comité a tenu sa vingtième session du 1^{er} au 4 juin 2021 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu cinq séances. Il a tenu une séance d'organisation le 11 mai 2021.

67. La création du Comité, son historique, sa chronologie et les rapports sur les travaux des précédentes sessions sont présentés dans les rapports du Comité à l'Assemblée générale².

68. Conformément au paragraphe 3 de la résolution [35/202](#) de l'Assemblée générale, l'Administrateur du PNUD a organisé la session en prenant les dispositions habituelles en matière de procédures.

B. Participation

69. La vingtième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a réuni les représentantes et représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et d'autres entités ainsi que des personnes invitées à participer aux travaux en tant qu'experts. La liste des participantes et participants à la session figure dans l'annexe I du présent rapport.

C. Élection du Bureau

70. Le Comité a élu son bureau par acclamation comme suit :

Présidente :

María del Carmen Squeff (Argentine)

Vice-Président(e)s :

Alya Ahmed Saif Al-Thani (Qatar)

Dalia Šalkauskienė (Lituanie)

Afonso Lages (Portugal)

Rapporteur :

Hashimu Gusau Abubakar (Nigéria)

71. Le Comité a approuvé la recommandation de la Présidente tendant à ce que M^{me} Šalkauskienė assume la présidence du Groupe de travail. Il a par la suite été convenu qu'elle assumerait également la fonction de Rapporteuse du Groupe de travail.

² [A/35/39](#), [A/35/39/Corr.1](#), [A/36/39](#), [A/38/39](#), [A/40/39](#), [A/42/39](#), [A/44/39](#), [A/46/39](#), [A/48/39](#), [A/50/39](#), [A/52/39](#), [A/54/39](#), [A/56/39](#), [A/58/39](#), [A/60/39](#), [A/62/39](#), [A/65/39](#), [A/67/39](#), [A/69/39](#), [A/71/39](#).

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

72. Le Comité a tenu le 11 mai 2021 sa séance d'organisation à New York pour élire le Bureau de sa vingtième session et adopter l'ordre du jour provisoire et le programme de travail.

73. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire annoté (SSC/20/L.2) et les modalités d'organisation des travaux (SSC/20/L.3) pour sa vingtième session. Un débat général a eu lieu en séance plénière les 1^{er} et 2 juin sur les points 2, 3, 4, 5 et 7. Une discussion thématique a eu lieu l'après-midi du 2 juin au titre du point 6 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail, dont les travaux devaient commencer le 3 juin, a été chargé d'examiner les points 2, 3, 4, 5 et 7 de l'ordre du jour en procédant à un débat de fond et de faire des recommandations au Comité. On trouvera dans l'annexe II du présent rapport la liste des documents dont le Comité était saisi à sa vingtième session.

Annexe I

Liste des participantes et participants à la vingtième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

États Membres de l'Organisation des Nations Unies

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Kenya, Liban, Libye, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Mexique, Monténégro, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Serbie, Seychelles, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Yémen, Zambie

Organismes, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique pour l'Europe

Bureau d'appui à la consolidation de la paix
Bureau de la coordination des activités de développement
Bureau de lutte contre le terrorisme
Département des affaires économiques et sociales

Centre du commerce international
CNUCED

Fonds des Nations Unies pour la population
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Programme alimentaire mondial
Programme des Nations Unies pour le développement
Volontaires des Nations Unies

Fonds international de développement agricole
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation internationale du Travail
Organisation maritime internationale
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale de la Santé
Organisation panaméricaine de la santé
Union internationale des télécommunications
Union postale universelle

Organisations intergouvernementales auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observatrices aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant un bureau permanent au Siège de l'ONU

Centre Sud
 Commission européenne
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Partenaires dans le domaine de la population et du développement
 Union européenne

Organisations intergouvernementales auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observatrices aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, mais n'ayant pas de bureau permanent au Siège de l'ONU

Groupe de la Banque islamique de développement

Organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres entités

Agence allemande de coopération internationale
 Federación Mexicana de Universitarias
 Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international
 Fundación Argentina a las Naciones Camino a la Verdad
 Fundación Pro Humanae Vitae
 Institute for Sustainable Development and Research
 Research and Information System for Developing Countries
 Saudi Green Building Forum
 South Asian Forum for Environment
 The Reality of Aid Africa Network

Personnes invitées à participer en tant qu'experts

A.K. Abdul Momen, Ministre bangladais des affaires étrangères
 Mantas Adomėnas, Vice-Ministre lituanien des affaires étrangères
 Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé
 Elizabeth Sidiropoulos, Directrice du South African Institute of International Affairs

Annexe II

Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa vingtième session

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents (SSC/20/L.2)

Note de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement relative à l'adoption de l'ordre du jour et à l'organisation des travaux (SSC/20/L.3)

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (SSC/20/1)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 19/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, l'accent étant mis sur le renforcement du rôle et de l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et dans la mise en œuvre du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (SSC/20/2)

Rapport de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (A/CONF.235/6)

Audit du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud : suite donnée au rapport n° 1580 du Bureau de l'audit et des investigations en date du 24 février 2016 (mise à jour : 2 mai 2016). Rapport n° 1754. Date de publication : 22 février 2017¹

Audit du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Rapport n° 2214. Date de publication : 11 décembre 2020²

United Nations system-wide strategy on South-South and triangular cooperation for sustainable development, 2020-2024 (Stratégie de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en faveur du développement durable applicable à l'échelle du système des Nations Unies, 2020-2024) (pour information seulement)³

¹ Voir https://audit-public-disclosure.undp.org/view_audit_rpt_2.cfm?audit_id=1754.

² Voir https://audit-public-disclosure.undp.org/view_audit_rpt_2.cfm?audit_id=2214.

³ Voir <https://www.unsouthsouth.org/wp-content/uploads/2021/04/United-Nations-system-wide-strategy-on-South-South-and-triangular-cooperation-for-sustainable-development-2020-2024.pdf>.